

Pièces à fournir

pour une première demande de carte de séjour temporaire ou d'un certificat de résidence algérien autorisant l'exercice d'une activité commerciale, industrielle ou artisanale

Art. L 313-10-2° du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile Accord franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié Accord franco-tunisien du 17 mars 1988 modifié

Tous les documents présentés doivent être rédigés en français original + 1 photocopie (format A4)

1° DANS LE CADRE D'UN PREMIER TITRE DE SEJOUR EN FRANCE

Votre dossier ayant été préalablement validé par le consulat ou l'ambassade de France dans votre pays d'origine, veuillez vous présenter muni des pièces suivantes :

☐ JUSTIFICATIFS RELATIFS A L'ETAT CIVIL :

- Passeport en cours de validité revêtu d'un visa de long séjour L 313-10-2° (original + 1 photocopie);
- Acte de naissance avec filiation;
- Si vous êtes marié et/ou si vous avez des enfants : copie de la carte de séjour du conjoint + livret de famille, copie de l'acte de naissance du ou des enfants ;
- En cas de changement d'état civil ou de situation de famille : livret de famille ou acte de mariage ou de divorce ou de décès du conjoint ; Si votre nom de naissance ne figure pas sur votre passeport : document du consulat établissant votre identité ;
- 4 photographies d'identité récentes, de format 3,5 x 4,5 cm, de face et tête nue ;

☐ JUSTIFICATIF DE DOMICILE :

• Facture de gaz ou d'électricité ou quittance de loyer de moins de 3 mois ou contrat de location ou titre de propriété s'ils datent de moins de 3 mois; si vous êtes hébergé produire en plus: attestation d'hébergement du logeur et copie de sa carte d'identité ou de séjour; si vous êtes hébergé à l'hôtel ou en foyer: attestation du responsable et facture du dernier mois;

PRESENCE PERSONNELLE OBLIGATOIRE

Prévoir le paiement éventuel de la fraction complémentaire du droit de visa de régularisation de 290€ exigible à la remise du titre, d'un timbre fiscal pour le paiement de la taxe due sur les titres de séjour dont le montant peut varier selon le cas jusqu'à 241€ et d'un timbre fiscal de 19€ pour l'édition des nouveaux titres de séjour sécurisés.

Pièces à fournir (suite)

Tous les documents présentés doivent être rédigés en français

original + 1 photocopie (format A4)

2° DANS LE CADRE D'UN CHANGEMENT DE STATUT

☐ PIECES CONCERNANT LE REQUERANT

- *Titre de séjour* en cours de validité (original + 1 photocopie) ;
- **Passeport** en cours de validité (original + 1 photocopie)
 - si une modification a été apportée à vos nom(s) et/ou prénom(s) sur votre passeport : attestation de concordance ou attestation d'identité de personne avec timbre sec, établie par votre consulat ;
- Si vous êtes né en France : acte de naissance ;
- Si changement d'état civil : **livret de famille** + carte de séjour du conjoint ou acte de divorce ou de décès du conjoint ;
- 4 photographies d'identité récentes, format 3,5 x 4,5 cm, de face et tête nue
- Justificatif de domicile (<u>A titre personnel</u>: acte de propriété ou bail de location à votre nom + quittance EDF-GDF datée de moins de 3 mois + attestation d'assurance habitation; <u>Vous êtes hébergé</u>: attestation d'hébergement + photocopie de la pièce d'identité du logeur + quittance EDF-GDF datée de moins de 3 mois)
- Le dernier avis d'imposition sur les revenus
- Le formulaire CERFA n°13473*01 de demande dûment complété
- Une déclaration sur l'honneur de non-condamnation pour les autres pays dans lesquels vous avez résidé pendant les dix dernières années
- Une déclaration sur l'honneur de non-faillite dans le pays d'origine et pour les autres pays dans lesquels vous avez résidé pendant les dix dernières années
- Les pièces justificatives relatives à la capacité du demandeur à exercer l'activité commerciale envisagée : curriculum vitae + diplômes accompagnés de leur traduction en français le cas échéant + autorisations spéciales dans le cadre d'une activité réglementée

☐ POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE EN SOCIETE OU EN NOM PROPRE :

- Une présentation du projet d'entreprise (business plan) explicitant la politique commerciale envisagée et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés
- Un budget prévisionnel pluriannuel sur trois ans sous la forme de bilans et de comptes de résultat faisant mention des produits, des charges et du résultat d'exploitation prévisionnels
- Une copie du projet des statuts de la société faisant apparaître la répartition du capital social (non requis pour l'exercice d'une activité en nom propre)
- Un justificatif de nomination du requérant (procès-verbal par une assemblée générale) ou une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination sous réserve de l'obtention par le requérant du titre de séjour « commerçant » (non requis pour l'exercice d'une activité en nom propre)
- Une attestation de solde créditeur précisant le montant présent sur un compte courant ouvert au nom du requérant auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social en France, ou un justificatif de l'engagement de cautionnement pris par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance agréée pour se porter caution et ayant leur siège en France
- Une copie de la promesse de bail commercial ou, en cas de domiciliation de l'entreprise à votre domicile, l'autorisation écrite du syndic des copropriétaires si le requérant est propriétaire ou l'autorisation écrite du propriétaire si le requérant est locataire (envoyez un courrier en recommandé avec A/R au syndic ou au propriétaire puis joindre au dossier la copie de ce courrier, la preuve de l'envoi postal et l'accord pour la domiciliation)

Pièces à fournir (suite)

Tous les documents présentés doivent être rédigés en français

original + 1 photocopie (format A4)

☐ A CES PRECEDENTES PIECES S'AJOUTENT :

- En cas de reprise d'un fonds de commerce, joindre une copie de la promesse ou le contrat de vente du fonds
- En cas de location-gérance, joindre une copie de la promesse ou du contrat de location-gérance, un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers du précédent exploitant (datant de moins de trois mois) et une copie du bail établi au nom du propriétaire du fonds
- En cas de création d'une société de droit français filiale d'une société étrangère, ou en cas de création d'un établissement d'une personne morale étrangère, joindre une copie des statuts de la personne morale de droit étranger accompagnée de sa traduction assermentée et des bilans des deux derniers exercices clos, ou une attestation d'une banque du pays du siège de la personne morale de droit étranger justifiant de l'existence d'un compte ouvert au nom de la personne morale

\square EN CAS D'INSERTION DANS UNE ENTREPRISE EXISTANTE :

- Un justificatif de nomination du requérant (procès-verbal par une assemblée générale) ou une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination sous réserve de l'obtention par le requérant du titre de séjour « commerçant »
- Un extrait d'enregistrement de l'entreprise au registre du commerce et des sociétés (extrait KBIS) daté de moins de trois mois
- Une copie des statuts de la société faisant apparaître la répartition du capital social
- Contrat de bail commercial ou de domiciliation.
- Un bordereau de situation fiscale de l'entreprise relatif au paiement de la taxe professionnelle
- Une attestation de compte à jour de l'entreprise délivrée par l'URSSAF
- Comptes annuels de l'entreprise accompagnés des annexes pour le dernier exercice clos
- Si le demandeur est **gérant assorti du statut de salarié**, joindre l'original du contrat de travail accompagné d'une copie
- Si le demandeur **n'a pas le statut de salarié**, joindre un document certifié par un expert-comptable ou un centre de gestion agréé attestant du montant de la rémunération perçue par le prédécesseur dans les mêmes fonctions ou une personne exerçant les mêmes fonctions dans l'entreprise

L'Administration se réserve le droit de demander des pièces complémentaires si nécessaire.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Téléphone : **08 91 01 22 22** du lundi au vendredi, de 9h à 16 h Internet : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr